



Bordeaux, le 21 juillet 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Alerte canicule

#### Passage en vigilance ORANGE en Gironde

Au vu des conditions météorologiques, le département de la Gironde est placé en **alerte canicule ORANGE à compter de ce lundi 22 juillet 2019 à 6h00 et ce jusqu'à nouvel ordre**. Les températures devraient dépasser les 35°C dès demain, les 40°C pour la journée de mardi et ne pas descendre en dessous de 21°C la nuit. **Compte-tenu de ces prévisions, Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde a déclenché le niveau 3 « alerte canicule » du plan départemental de gestion de la canicule.**

Conformément aux dispositions de ce plan, la préfète a informé l'ensemble des maires du département et mis en alerte les services d'urgence, les services de secours et les associations de protection civile de la Gironde.

Elle réunira dès demain la cellule départementale canicule pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du dispositif de prévention.

**La préfète appelle chacun à la plus grande vigilance.** Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées.

En période de canicule, il est important d'adopter les bons gestes et de suivre les recommandations suivantes :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (notamment le visage et les avants bras) ;
- passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale ...) ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, si nécessaire demandez l'aide.

Il est par ailleurs impératif d'éviter toute activité susceptible de déclencher des feux de végétaux.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr) et des services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Un numéro d'information est également à disposition du public : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).